

## HERITAS : AVIS DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) N.1

### « Personnel technique expérimenté dans le domaine de la promotion et de la valorisation du patrimoine culturel pour la gestion des activités de projet »

Projet Heritas (Code A1-4.6-175)

Appel à candidatures n°01/2024 – Objectif spécifique OS4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

La Fondation **Le Vie dei Tesori** est partenaire du projet financé par l'Union européenne « Heritas ».

Le projet Heritas vise à développer des pratiques touristiques responsables et centrées sur les communautés locales, en donnant la priorité à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel, tout en favorisant la cohésion sociale et la résilience économique. Le partenariat entend impliquer activement les citoyens, les organisations de la société civile, les institutions locales et les acteurs du secteur touristique dans l'identification et la promotion du patrimoine matériel et immatériel.

Le projet a pour objectifs de renforcer la durabilité du tourisme à travers les actions suivantes :

- promotion de pratiques touristiques durables fondées sur le respect du patrimoine culturel et des valeurs communautaires, en créant des expériences touristiques bénéfiques tant pour les visiteurs que pour les communautés d'accueil, tout en minimisant les impacts négatifs sur les sociétés locales et l'environnement ;
- renforcement des communautés par l'implication des populations locales, afin de favoriser des processus de réappropriation de leur patrimoine culturel et de promouvoir un sentiment de fierté, d'identité et d'appartenance ;
- développement des capacités et des compétences, en offrant des opportunités de formation et de renforcement des capacités aux professionnels du tourisme et aux parties prenantes locales, afin d'améliorer leur aptitude à concevoir et à gérer des initiatives touristiques communautaires privilégiant la durabilité et l'authenticité culturelle ;
- promotion des échanges interculturels par le développement d'itinéraires touristiques communautaires mettant en évidence l'interconnexion entre les cultures sicilienne et tunisienne, en créant des opportunités d'échanges interculturels significatifs et de dialogue entre visiteurs et communautés d'accueil.

Le partenariat réunit une équipe interdisciplinaire aux compétences diversifiées, capable de mettre en œuvre efficacement les résultats du projet et d'obtenir un impact significatif. Le projet aborde également les questions plus larges liées à l'accessibilité touristique des sites du patrimoine culturel, en identifiant les lacunes en matière d'accessibilité physique, en expérimentant des infrastructures simples et à faible coût pour encourager le tourisme durable et en développant une stratégie conjointe visant à améliorer l'accessibilité pour tous. Tout au long du processus, le projet sélectionne également des sites difficilement accessibles à numériser, élargissant ainsi le concept d'accessibilité et favorisant un engagement touristique accru avec les biens et les lieux culturels.

La durée du projet est de **26 mois** (date de début : 15/05/2025 – date de fin : 15/11/2027).

---

## 1. OBJET

## **HERITAS**

Il est lancé une procédure comparative sur titres et entretien pour le recrutement, sous contrat à durée déterminée de **14 mois**, d'un(e) **agent technique**, dont l'activité consistera à assurer la promotion et la valorisation du patrimoine culturel pour la gestion des activités du projet.

En particulier, les activités consisteront à :

- mettre en œuvre les activités et réaliser les livrables en coordination avec les autres partenaires ;
- co-curer les ateliers de participation citoyenne ;
- collaborer à l'organisation des promenades de découverte du territoire ;
- collaborer à l'organisation des activités de formation ;
- diriger les activités de promotion et de valorisation du patrimoine culturel et du territoire.

La présente sélection est ouverte aux personnes physiques remplissant les conditions générales et spécifiques requises.

---

## **2. Conditions et qualifications requises**

### **a) Conditions générales :**

- être de nationalité italienne, tunisienne ou ressortissant(e) d'un autre pays tiers éligible ;
- jouir des droits civils et politiques dans le pays d'origine ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales ni de mesures de prévention, de décisions civiles ou de sanctions administratives inscrites au casier judiciaire ;
- ne pas faire l'objet de poursuites pénales en cours ;
- ne pas avoir été interdit(e) d'exercer des fonctions publiques par une décision judiciaire définitive ;
- ne pas avoir été licencié(e) ou exclu(e) de l'emploi public pour insuffisance persistante ;
- ne pas avoir été exclu(e) pour production de documents faux ou invalides ;
- ne pas être frappé(e) d'interdiction d'exercer des fonctions publiques par jugement définitif ;
- ne pas être empêché(e) d'accéder à l'emploi public conformément à la législation nationale en vigueur.

### **b) Conditions spécifiques :**

- diplôme universitaire orienté principalement vers la promotion et la valorisation du patrimoine culturel et/ou la communication ;
  - langue maternelle italienne ;
  - compétences professionnelles qualifiées et documentées dans des domaines pertinents, tels que la coordination d'activités culturelles et/ou de manifestations artistiques, ainsi que la communication dans le cadre de campagnes éditoriales ;
  - expérience professionnelle spécifique en tant qu'organisateur(trice) et coordinateur(trice) d'événements de promotion culturelle, ainsi que dans les domaines de l'édition et de la communication ;
  - excellente maîtrise de la langue française ;
  - connaissance des principaux systèmes d'exploitation et parfaite maîtrise de la suite Microsoft Office ou équivalente (Word, Excel, PowerPoint).
-

## HERITAS

### Modalités et délais de candidature

Les personnes intéressées devront adresser à l'Administration une demande de participation, accompagnée d'un curriculum vitae et des titres évaluables, à la **Fondation Le Vie dei Tesori**.

Les candidatures, conformes à l'annexe n°1 du présent avis, devront être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [progetti.internazionali@leviedeitesori.it](mailto:progetti.internazionali@leviedeitesori.it), au plus tard le trentième jour suivant la date

de publication du présent avis sur le site de la Fondation Le Vie dei Tesori et sur celui du chef de file du projet, sous peine d'exclusion de la procédure comparative.

**L'objet du courriel devra impérativement mentionner :**  
« Attribution d'un (1) poste d'Agent Technique dans le cadre du Projet Heritas (Code A1-4.6-175) ».

Titres évaluables : certifications informatiques, expérience dans le secteur concerné et/ou autres titres évaluables, expériences professionnelles antérieures dûment documentées.

Dans la demande, le/la candidat(e) devra déclarer sous sa propre responsabilité :

- a) nom et prénom ;
- b) date et lieu de naissance ;
- c) nationalité ;
- d) diplôme ;
- e) absence de condamnations pénales en Italie et à l'étranger ;
- f) adresse ;
- g) code fiscal ;
- h) numéro de téléphone portable ;
- i) adresse e-mail et PEC.

Le/la candidat(e) devra également joindre :

- un curriculum vitae et studiorum au format européen ;
- une copie d'un document d'identité en cours de validité ;
- une attestation des titres requis pour l'admission à la procédure ;
- tout autre titre et attestation utile à l'évaluation de la qualification professionnelle et de la capacité à exercer les fonctions demandées.

Les titres délivrés par des administrations publiques devront être attestés par déclaration sur l'honneur conformément aux articles 46 et 47 du D.P.R. n°445/2000.

### Art. 4 – Obligations des candidats sous peine d'exclusion

Seront exclus de la procédure :

- a) les candidats ne remplissant pas ne serait-ce qu'une des conditions requises ;
- b) les candidats n'ayant pas transmis la demande et la documentation selon les modalités et délais prévus.

### Art. 5 – Évaluation

## HERITAS

La sélection sera effectuée par une Commission composée de deux membres. La procédure comprendra une première phase d'évaluation des curricula et une seconde phase consistant en un entretien oral.

| Critère                                                                                                     | Attribution des points                                                                                        | Score maximum         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Score de 90 à 100                                                                                           | 5 points                                                                                                      | Max. 20 points        |
| Score de 100 à 105                                                                                          | 10 points                                                                                                     |                       |
| Score de 106 à 109                                                                                          | 15 points                                                                                                     |                       |
|                                                                                                             | 20 points                                                                                                     |                       |
| <b>Expérience professionnelle spécifique dans les activités de responsable financier et de comptabilité</b> | 5 points par année d'expérience acquise (2 points pour chaque fraction d'année d'au moins 6 mois) – MAX 6 ans | 30 points             |
| <b>Connaissance de la langue française</b>                                                                  | 10 points                                                                                                     | 20 points             |
| <b>Connaissance d'une autre langue étrangère</b>                                                            | 10 points                                                                                                     |                       |
| <b>Épreuve orale</b>                                                                                        |                                                                                                               | 30 points             |
|                                                                                                             | 10 points – suffisant                                                                                         |                       |
|                                                                                                             | 15 points – bon                                                                                               |                       |
|                                                                                                             | 30 points – excellent                                                                                         |                       |
| <b>SCORE TOTAL</b>                                                                                          |                                                                                                               | <b>MAX 100 POINTS</b> |

L'entretien aura lieu après communication officielle publiée sur le site de la Fondation, avec un préavis minimum de 10 jours.

Le résultat final sera publié sur le site ; aucun classement de mérite ne sera établi.

### Art. 6 – Attribution du poste

Le/la candidat(e) jugé(e) le/la plus apte sera invité(e) à signer un contrat à durée déterminée, avec lieu de travail à **Palerme**.

La durée du contrat est de **14 mois**.

La rémunération brute globale est fixée à **25.096,50 €**, incluant toutes charges sociales, fiscales et d'assurance.

Le paiement sera effectué mensuellement.

### Art. 7 – Financement

La dépense sera imputée au projet « Projet Heritas (Code A1-4.6-175) ».

#### **Art. 8 – Protection des données personnelles**

Conformément au Règlement (UE) 2016/679, les données personnelles seront traitées exclusivement aux fins de gestion de la procédure de sélection et de la conclusion du contrat de travail.

---